

AFFAIRE N° 8

APPROBATION des dépenses dans les frais d'établissement du cadastre de Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous demande d'approuver la participation de la Commune dans les dépenses du cadastre de Saint-Denis pour trois chaineurs à 16.000 Fr au maximum par moi. Les crédits sont prévus au chapitre XXXV art. 4 au budget primitif de 1960.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Messieurs, nous avons intérêt à ce que les travaux du cadastre soient achevés le plus tôt possible. Il est certain que s'ils étaient terminés en 1959, nous aurions pu prévoir une taxe de voirie qui aurait allégé considérablement notre budget.

Je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.